

PREPARATION DOSSIER HOMOLOGATION DES INSTALLATIONS DE TIR SPORTIF

Afin de préparer la visite de la Commission d'homologation de la Ligue, voici les éléments dont elle aura besoin et que vous pouvez préparer à l'avance.

Composition des dossiers

Pièces administratives

Fiche signalétiques du club

Règlement intérieur

N° association

Date d'affiliation FFTir

Adresse siège social

Téléphone

Courriel

Propriétaire de l'installation

Récépissé de la déclaration d'exploitation d'un établissement d'activités physiques et sportives délivré par la DDJS (n° commençant par ET), ou déclaration Préfecture.

Numéro d'agrément DDJS

Procès verbal Commission municipale de sécurité (si nombre personnes accueillies > 200)

Affichage

OBLIGATOIRE sur chaque pas de tir

Plan de secours (n° téléphone, trousse de secours, secours incendie ...)

Attestation d'assurance FFTir

Attestation de déclaration d'exploitation DDJS

Attestation d'homologation FFTir (1 par pas de tir si existante)

Règles de sécurité (de la FFTir et complémentaires si besoin)

FACULTATIF

Règlement Intérieur

Horaires de fonctionnement avec noms des responsables.

Liste des membres du Comité Directeur.

Pièces techniques

Plan de situation de l'installation au 1/10 000 faisant apparaître

Les moyens d'accès

Les agglomérations et habitations avoisinantes

L'orientation et les vents dominants

Plan de masse de l'installation au 1/500 et plan en coupe au 1/500 (ou échelle permettant bonne lecture du plan)

Types et moyens de clôture du périmètre

Préciser la nature des moyens de protection latéraux et frontaux

Position dimensions et nature des casquettes et des pare-balles, dimensions et nature des murs latéraux, dimension et nature des buttes de tir, mentionner les protections ou les ouvrages de sécurité existants, existence du périmètre de sécurité (de 1500m pour les balles, de 250m pour les plombs, etc)

Indiquer les accès et les moyens de contrôle le cas échéant

Indiquer les équipements complémentaires éventuels

Indiquer les mesures de sécurité (incendie, moyens de secours) et les moyens de communication existant sur l'installation

A défaut de plans clairs, des photographies prises en direction des cibles (debout et couché)

En résumé, au niveau de la sécurité, une fois à son poste de tir, assis, debout ou couché, le tireur ne doit pas voir le ciel, ni devant, ni sur les côtés. Prévoir également un système demandant la mise en sécurité des armes lorsque des personnes sont en avant de la ligne de tir (gyrophare, sonnerie ...)